

.....
.....
.....
.....

Monsieur le Ministre de l'Écologie,
du Développement Durable et de l'Énergie
246 Boulevard Saint Germain
75700 PARIS

Fait le / / , à

Objet: Pour une réelle protection des espèces protégées !

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je souhaite attirer votre attention sur le statut du loup en France.

En effet, depuis quelques années, le loup est de plus en plus malmené en France malgré son statut d'espèce protégée.

Selon les termes du récent protocole de destruction, le loup peut ainsi être abattu au sein des zones de colonisation récentes, ce qui annihile toute possibilité d'implantation de l'espèce, et n'incite aucunement les éleveurs à protéger leurs troupeaux des loups, mais aussi des chiens divagants.

Cette année, 24 loups pourront être abattus. Cela représente 10 % de la population française ! Il est tout bonnement inadmissible qu'une espèce protégée soit moins bien traitée qu'une espèce gibier. En effet, le loup est désormais « chassable » toute l'année, avec des armes à canon lisse et des munitions prohibées pour la chasse, de nuit comme de jour avec les lunettes à vision nocturne offertes aux lieutenants de louveterie.

Au sein des unités d'action, le loup est en réalité traité comme une espèce « nuisible », détruit toute l'année, y compris en période de reproduction, seulement parce qu'il est susceptible de causer des dommages, et parfois même en l'absence de mesure de protection puisque certains troupeaux peuvent être déclarés « non protégeables » (notion pour le moins contestable au regard du panel de solutions existantes). **Le recours aux tirs n'est ainsi plus destiné à défendre les troupeaux mais à faire baisser les effectifs de loups.**

Les tirs de prélèvement conduisent eux à tuer un loup au hasard. Ils ne permettent que de répondre maladroitement à une demande « sociale », et n'ont aucun effet sur les dommages attribués aux loups. Au contraire, ces tirs n'étant pas sélectifs quant au choix du loup abattu au sein de la meute, il existe un fort risque que se produise l'inverse de l'effet recherché : la mort d'un loup alpha (chef de meute et reproducteur) déstructurerait la meute, engendrant une dispersion des loups et une augmentation des attaques.

Ces mesures sont un véritable encouragement à ne plus protéger les troupeaux et vont à l'encontre d'une indispensable cohabitation entre pastoralisme et loup.

La solution de destruction de loups est inadaptée, inefficace et donc inutile. Elle n'a pour seul effet que de laisser croire aux éleveurs que la destruction est une réponse à la contrainte du loup, au détriment de la promotion du changement des méthodes pastorales.

Le retour du loup est pour vous l'occasion de vous prononcer sur la place que vous comptez donner à la protection de notre patrimoine naturel.

Dans l'attente d'une réponse adaptée de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

.....